



L'ACTUALITÉ

MUNICIPALES : LES DÉS SONT LANCÉS !

Les candidatures aux élections municipales sont arrêtées depuis le 26 février, ouvrant la campagne électorale officielle. Si les candidats déploient dès maintenant leurs opérations « séduction » des électeurs, la CAPEB déploie, elle aussi, ses arguments pour défendre les intérêts et la place des entreprises artisanales du bâtiment dans les territoires.

La plupart des CAPEB départementales ont commencé, depuis la fin 2025, à se mobiliser pour les municipales. C'est un rendez-vous électoral majeur pour nos entreprises !

Car, en effet, la commune gère des services très concrets : état civil, écoles primaires, urbanisme, voirie, petits équipements publics. Non seulement le Maire est le représentant de l'État au niveau de la commune, mais il est aussi celui qui gère le budget de la commune, administre les services locaux, exerce un pouvoir de police, notamment pour garantir la sécurité et la salubrité publiques. Et comme il est élu pour 6 ans, mieux vaut s'intéresser de près aux candidats et surtout, leur faire entendre les bons messages. C'est une lapalissade, mais si un candidat est sensibilisé aux problématiques des entreprises artisanales du bâtiment – qui sont aussi des électeurs – il y aura plus de chances qu'il s'en souvienne lorsqu'il sera élu !

D'où l'importance de notre action aujourd'hui auprès des candidats et des Maires sortants susceptibles de se représenter. Il importe qu'ils aient parfaitement conscience du rôle que les artisans assument dans leur commune et du fait qu'ils sont des alliés dans le bon fonctionnement de la municipalité. Connaissance du bâti local, des circuits de proximité, des contraintes spécifiques à la localité, experts en leur métier, sur leurs chantiers et dans leurs ateliers, employés



72%

Des Français attendent de leur Maire qu'il mette plus de logements à disposition, que ce soit en construisant ou en rénovant.

d'habitants de la localité, formateurs de leurs enfants, ... les artisans sont des alliés de choix pour les Maires qui doivent pouvoir s'appuyer sur des compétences, sur des conseils avisés et dénués de mauvaises intentions, contrairement

à certains opérateurs installés ailleurs.

Le Manifeste publié par la CAPEB dès le mois de septembre 2025 rappelle cette réalité et porte l'essentiel de nos propositions pour qu'enfin, les politiques locales se décident et se déploient avec les artisans du bâtiment locaux. Un livret d'accompagnement réunit tous nos arguments et de multiples outils de communication pour faciliter l'action locale auprès des candidats. Il contient notamment des capsules vidéo portant nos 10 priorités, ainsi que des exemples de posts pour les réseaux sociaux, des briefs et des modèles d'invitation pour les candidats, pour les journalistes, des exemples de questions à poser lors des rendez-vous B to B ou bien lors de tables rondes.

Nous déployons une nouvelle campagne de communication sur les réseaux sociaux après celle que nous avons menée à l'automne, pour mettre à nouveau en valeur nos priorités. Nous mobilisons également la presse pour donner un maximum de visibilité à nos messages. Deux # dédiés ont été mis en place #10prioritesCAPEB et #Municipales2026. N'hésitez pas à les utiliser !

La campagne électorale prendra fin le 14 mars, soit la veille du 1^{er} tour du scrutin. Le second tour, s'il est nécessaire, aura lieu le dimanche suivant, soit le 22 mars.

[Retrouvez ici toutes nos propositions et les nouveaux outils de communication.](#)

ÉCONOMIE

→ VERS UN NOMBRE ACCRU DE DÉFAILLANCES ?

La BPCE craint un nombre de défaillances supérieur à celui enregistré l'an dernier, qui était déjà pourtant un record alarmant avec 68 500 défaillances enregistrées. La menace est réelle, à tel point que le ministre des PME et de l'artisanat, Serge Papin a lancé le 10 février une « charte de confiance » destinée à anticiper les difficultés pour mieux les prévenir, et que l'U2P a signée.



Cette charte repose sur deux piliers. Il s'agit tout d'abord de réduire les délais de paiement qui plombent les trésoreries et précipitent les petites entreprises dans une situation

financièrement intenable. 15 milliards de trésorerie sont ainsi bloqués aujourd'hui. C'est ensuite une volonté de mieux accompagner les entreprises pour éviter le pire. Cette volonté d'« aller vers » les entreprises avant qu'il ne soit trop tard constitue évidemment un signal positif. Encore faut-il que cette démarche se traduise par des politiques publiques concrètes et adaptées à la réalité des petites structures. La médiation du crédit demeure un outil précieux, mais les entreprises s'en saisissent trop tardivement, souvent lorsque la situation est déjà critique. Si l'activité des petites entreprises était véritablement dynamisée par des politiques publiques volontaristes, stables et accessibles, elles disposeraient de marges de manœuvre suffisantes pour investir, embaucher et innover. Nos entreprises ne demandent pas des privilèges, mais un environnement économique lisible et un accompagnement précoce. Prévenir plutôt que guérir doit devenir la règle. En soutenant l'activité en amont, c'est l'emploi local et la vitalité économique que nous protégerons durablement. Or, comme l'a rappelé le

25 %

des défaillances résultent de retards de paiement

Président de la CAPEB dans les colonnes de Libération, le secteur subit de plein fouet les tensions économiques. Si la situation dans le neuf semble vouloir se redresser, celle de la rénovation ne décolle pas et reste en décroissance depuis plus d'un an et demi. Une situation qui n'émeut nullement les Pouvoirs publics. On parle des plans sociaux des grandes entreprises mais qui s'inquiète des 30 000 emplois détruits dans l'artisanat du Bâtiment depuis 2 ans ? Quant aux créations d'entreprises qui s'accroissent parallèlement, qui s'inquiète de leur pérennité ? La plupart se font avec le régime micro-social micro-fiscal qui, chacun le sait, ne permet pas à celui qui le choisit de vivre bien et d'apporter sa valeur ajoutée à la société et à l'économie. Il est temps de passer aux actes !

→ LA NOUVELLE PPE MISE TOUT SUR L'ÉLECTRIQUE

La PPE 3 est la troisième feuille de route énergétique de la France pour la période 2025-2035. Elle a été présentée par le Gouvernement la semaine dernière, avec beaucoup de retard, pour définir les grandes orientations de la politique énergétique du pays. La 3e édition de la programmation pluriannuelle de l'énergie poursuit deux objectifs principaux : la transition énergétique et la souveraineté. Il s'agit donc de réduire la part des énergies fossiles dans la consommation finale pour atteindre une majorité d'énergie décarbonée (60 % d'ici 2030 et même 70 % en 2035). Pour ce faire, le Gouvernement entend promouvoir massivement l'électrification des usages (mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.) et poursuivre le développement des énergies renouvelables. Pour aller vers la souveraineté énergétique, le Gouvernement souhaite réduire la dépendance française aux importations de pétrole et de gaz (coût actuel estimé à ~60 milliards €/an) et renforcer la

production locale d'électricité décarbonée grâce à la relance du nucléaire et à un mix énergétique plus équilibré. Ce mix énergétique est une combinaison du nucléaire et du renouvelable. C'est ainsi que le Gouvernement prévoit la construction de six nouveaux réacteurs EPR 2, de prolonger les centrales existantes au-delà de 40 ans, en tenant compte bien sûr des avis de sûreté. Donc le nucléaire va rester un pilier de la production de base faible en carbone. Quant aux énergies renouvelables, le Gouvernement fixe des objectifs de montée en puissance progressive pour l'hydroélectricité, l'éolien maritime et terrestre (avec une remotorisation du parc existant) et le photovoltaïque notamment. Cette PPE 3 introduit pour la première fois une clause de revoyure en 2027, permettant d'ajuster la trajectoire si les conditions économiques, techniques ou de consommation évoluent. Les entreprises artisanales du bâtiment ont un rôle essentiel à jouer dans le déploiement de cette



PPE. Elles sont indispensables pour réaliser concrètement la rénovation énergétique des logements et en assurer la performance thermique. Mais une fois encore, même si les petites entreprises sont centrales pour la réussite de ces objectifs, elles ne sont toujours pas reconnues comme des acteurs stratégiques du modèle économique incarné par cette PPE.

→ LA RÉOUVERTURE DE MAPRIMERÉNOV' AVEC UNE PLUS GRANDE VIGILANCE

Le dispositif MaPrimeRénov' a pu rouvrir ce lundi 23 février mais l'État a décidé cette fois-ci de conditionner le dépôt de toute demande d'aide concernant une rénovation d'ampleur à un rendez-vous préalable dans un Espace conseil France Rénov'. Il s'agit bien évidemment de mieux accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique mais aussi, et surtout, de limiter au maximum les fraudes sur

ces dossiers très juteux. On rappellera ici que ces rénovations d'ampleur doivent permettre de gagner au moins deux classes énergétiques sur le DPE du logement et doivent inclure au moins deux gestes de travaux. Les rénovations d'ampleur sont maintenant ouvertes à tous les ménages quels que soient leurs revenus à condition que leurs logements soient construits depuis au moins 15 ans et soient classés avant

4,3 MDS

C'est le budget alloué à MaPrimeRénov' pour 2026

au DPE en E, F ou G. Dans ce nouveau dispositif, l'isolation des murs et l'installation de chaudières bois ne sont plus éligibles aux mono-gestes aidés.

→ UN WEBINAIRE SUR LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre de la Commission Nationale des Affaires Économiques tout au long de l'année, un webinaire a été consacré à la facturation électronique le 13 février 2026. Il a réuni plus de 80 participants. Le webinaire a été introduit par Marc Lagouarre, qui a rappelé l'importance stratégique de la réforme de la facturation électronique pour les entreprises artisanales et la mobilisation de la Confédération pour les accompagner. La première partie, animée par la DGFIP, a permis de présenter les dates clés à anticiper, d'expliquer concrètement les

changements pour les entreprises et de mettre en avant les outils et ressources disponibles pour faciliter la transition. La seconde séquence a proposé un décryptage pas à pas du parcours d'une facture électronique, suivi de démonstrations concrètes avec Sage, plateforme agréée, et Costructor, solution compatible. Le webinaire s'est conclu par un temps d'échanges riche en questions, confirmant l'importance d'un accompagnement opérationnel et de proximité pour réussir cette réforme.

[Plus d'informations ici.](#)



SOCIAL

→ FONDS SOUVERAIN : UNE PAROLE DE TROP

Le Président de la CPME a parlé trop vite... ou en tout cas au nom d'un collectif qu'il ne représente pas et qui ne partage pas ses idées ! Voilà ce qui est arrivé mi-février quand le Président de la CPME Amir Reza-Tofighi a annoncé devant la Commission des Affaires Économiques du Sénat qu'un fonds souverain allait être créé et piloté par les partenaires sociaux. Une idée qui n'est visiblement pas partagée par les autres organisations patronales – U2P et Medef – qui se sont empressées de publier un communiqué commun pour infirmer cette création. Certes, orienter l'épargne colossale des Français vers l'économie est un objectif partagé et légitime mais certainement pas dans la précipitation. « La création d'un fonds souverain suppose en effet un cadre stratégique, juridique et financier particulièrement exigeant. Elle implique une gouvernance claire et indépendante, des règles d'investissement strictes, une capacité d'intervention rapide et professionnelle sur les marchés, ainsi qu'une responsabilité pleinement assumée vis-à-vis des épargnants et de la performance des capitaux engagés. Or, une gestion par les partenaires sociaux ne garantirait pas l'indépendance stratégique et

opérationnelle nécessaire à un outil de cette nature. Le paritarisme repose sur un équilibre institutionnel conçu pour la gestion de régimes sociaux. Étendre son champ à la gestion d'un fonds d'investissement souverain ferait peser un risque de confusion des responsabilités et d'affaiblissement de la crédibilité de l'outil » peut-on lire dans leur communiqué commun.

→ CONTRATS COURTS, LE RETOUR

La question du recours aux contrats courts est à nouveau au cœur des négociations entre partenaires sociaux en ce début d'année 2026. Ce sujet, qui revient régulièrement depuis une quinzaine d'années, suscite des tensions profondes, et s'avère complexe car il touche à la fois à la régulation du marché du travail et aux finances de l'assurance chômage. Au centre du débat se trouve le mécanisme de modulation des cotisations d'assurance chômage selon l'usage que les entreprises font des contrats de très courte durée. Le système de « bonus-malus » a été instauré par décret en 2019 après l'échec des discussions paritaires, puis repris dans la convention de novembre 2024. Il vise à inciter les employeurs à limiter les embauches en contrats inférieurs à un mois en majorant leurs cotisations quand ils y recourent massivement



et en réduisant celles-ci lorsqu'ils y ont moins recours. Même s'il a déjà été quelque peu ajusté, le dispositif reste contesté par les organisations patronales qui souhaitent sa suppression pure et simple. Du côté des syndicats, l'objectif est plutôt de le renforcer ou de l'affiner en vue de lutter contre la précarité de l'emploi et d'encourager des parcours plus stables. Les négociations en cours sur le sujet sont compliquées. L'enjeu est de concilier la nécessaire compétitivité des entreprises avec la quête d'une insertion professionnelle plus stable pour les salariés. Mais ces discussions s'inscrivent dans un contexte de refonte plus large sur l'assurance chômage et ses règles, et de discussions paritaires sur d'autres dispositifs comme les ruptures conventionnelles ou l'accès aux droits, toujours dans l'optique d'équilibrer les comptes de l'Unédic et d'améliorer la qualité de l'emploi. Bref, le compromis est loin d'être gagné.

COMMUNICATION

→ LES TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION 2026 SONT LANCÉS : CANDIDATEZ AVANT LE 30 AVRIL !

Les Trophées de la Construction mettent en lumière depuis 25 ans l'innovation sur tous les plans au sein de la construction, qu'elle émane des entreprises du BTP, des architectes ou des professionnels du cadre de vie. Organisés par Batiactu Groupe en partenariat avec SMABTP et les organisations professionnelles dont la CAPEB, ils offrent une occasion de valoriser des projets novateurs ainsi que les équipes qui les réalisent. Les catégories couvrent des domaines variés tels que la rénovation énergétique, le réemploi, les circuits courts, la construction hors-site, les

matériaux biosourcés et la préservation de la biodiversité, illustrant la richesse et la diversité des initiatives dans le secteur. Les artisans du bâtiment ont toute leur place dans ce concours pour promouvoir leur ingéniosité et leur savoir-faire. Lors de cette 25^e édition encore, des prix spéciaux seront remis et notamment le Trophée Monassurance BTP de la jeune entreprise artisanale et le prix chantier de moins de 150 m² remis par la CAPEB, soulignant ainsi l'importance de la contribution des artisans dans l'innovation du secteur. **Les candidatures sont ouvertes**



jusqu'au 30 avril 2026 et permettent à chaque participant de valoriser ses projets et d'accroître la reconnaissance de son travail au sein de la filière. Le palmarès sera dévoilé lors de la cérémonie le 8 septembre 2026.

[Pour candidater, cliquer ici.](#)

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président a pu échanger ce mardi avec *New Tank Cities* puis avec *Corse Matin* concernant les propositions de la CAPEB et les attentes des artisans du bâtiment dans la perspective des Municipales. À l'occasion de son déplacement en Corse, il a également été interviewé par ICI RCFM. Il est par ailleurs intervenu sur *RMC* lundi midi et sur *M6* qui diffusait mardi un sujet sur la réouverture de MaPrimeRénov' avec un reportage chez un adhérent de la CAPEB du Nord.



Marc Lagouarre a, pour sa part, répondu aux questions de Patrick Roger jeudi à 7h10 sur *Sud Radio*, dans l'émission C'est à la Une, consacrée au coût du travail.

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales que présidait Jean-Christophe Repon ce lundi soir a validé son rapport d'activité pour 2025 et arrêté ses positions sur l'Avis présenté en plénière mardi. Il a émis un avis défavorable sur ce texte qui portait sur la lutte contre la précarité professionnelle. La Commission Travail et Emploi a également travaillé sur les amendements présentés au cours de la plénière sur la précarité. La seconde plénière de la semaine a porté sur un état des lieux et une analyse de controverses sur les finances publiques.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni jeudi matin. Il a fait un état des lieux de l'avancement de nos propositions concernant la refondation de la REP, l'accès au RGE via la VAE et via une qualification chantier par chantier puis il est revenu sur la rencontre du Président avec le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou. Le Bureau s'est ensuite penché sur l'organisation d'un déplacement à la CAPEB Ile-et-Vilaine en vue de promouvoir les actions de la CAPEB en faveur de la santé



des femmes. Puis un retour sur les CPPNI et le projet d'accord APNAB a été fait. Les membres du Bureau ont par ailleurs réfléchi au projet de déroulé de la prochaine CNAGS puis validé le principe d'une mise à jour du Règlement intérieur de la CAPEB dans le cadre de la démarche QualiOP. Un retour sur le séminaire élargi du Conseil Exécutif de l'U2P a conclu la réunion.

RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de se rendre en Corse ce vendredi dans la perspective des Municipales. Le matin, une visite de deux chantiers était organisée en sa présence et celle du maire pour évoquer des sujets de terrain. L'après-midi, une table-ronde était prévue avec des représentants des forces politiques de Corse-du-Sud autour des thématiques du Manifeste de la CAPEB.

MÉTIERS

→ CEE : SUPPRESSION DE FICHES LED

Suite à de nombreux signalements de suspicion de fraude sur des devis et/ou factures de travaux de remplacement d'éclairage par des luminaires à modules LED dans le secteur tertiaire au titre du dispositif des CEE, la DGEC (ministère de la Transition Écologique) vient d'annoncer la suppression de la fiche concernée (BAT-EQ-127) par arrêté.

Le réseau CAPEB s'était mobilisé depuis plusieurs mois pour dénoncer certaines pratiques constatées sur ces travaux : sur

dimensionnement de la puissance de l'éclairage, livraison de luminaires sans mise en œuvre, installation de nouveaux luminaires sans remplacement des luminaires existants, ... Force est de constater que l'action de la CAPEB a porté ses fruits pour contribuer à stopper certains acteurs peu scrupuleux qui se positionnent sur le marché de la rénovation énergétique des bâtiments grâce au dispositif des CEE. D'autres fiches sont également supprimées dans le cadre de la parution de l'arrêté du 23 février



2026 : BAR-EQ-110 « Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes » et IND-BA-116 « Luminaires à modules LED » dans le secteur industriel.

RÉSEAU

→ LA CAPEB A 80 ANS – NOUVELLES DU MOIS

Les 80 ans de la CAPEB étant un événement que nous souhaitons partager avec vous tous, nous avons décidé de publier dans La Lettre un point mensuel sur les préparatifs. Aujourd'hui, nous vous proposons un état des lieux des participations envisagées que vous nous avez fait remonter. 50 CAPEB départementales nous ont ainsi fait part de leur intention de venir avec leurs adhérents en bénéficiant de l'offre de transport gratuit que nous allons mettre en place avec les organisateurs de Batimat et avec d'autres partenaires. À ce jour, 1 588 artisans sont annoncés par ces départements. Par ailleurs, dans

le cadre de la construction du documentaire des 80 ans, plusieurs CAPEB ont répondu à notre appel et nous ont conseillé des artisans répondant aux profils que nous recherchons et susceptibles d'apporter leurs témoignages pour nourrir les messages que nous voulons porter dans ce film. Les entretiens téléphoniques préalables avec ces artisans témoins ont presque tous été menés. Par ailleurs, les ateliers de co-construction de la nouvelle identité visuelle de la CAPEB ont pu commencer ce 27 février et se poursuivront toute la semaine prochaine. Enfin, un kit de communication complet a été



mis à disposition sur ARTUR permettant à chaque CAPEB départementale de communiquer sur l'événement et de s'approprier l'identité visuelle des 80 ans pour ses propres communications.